

CONCEPTEUR
MARTIN BRABANT T.P.

DESSIN
JONATHAN MARIN

CLIENT

KIM & ALEXANDRE
LANDREVILLE

ADRESSE

LOT: 5 530 381
CHEMIN PARKINSON RAWDON Q.C.

PROJET

JM-176-A

NOTES

- La construction devra s'élever selon les règles de l'art et conformément aux codes fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.
- Le client et/ou l'entrepreneur devront vérifier auprès de la Municipalité où aura lieu la construction que le plan répond aux règlements municipaux en vigueur. Le client et/ou l'entrepreneur ont la responsabilité de vérifier les normes auprès de la Municipalité avant la construction des modifications au plan peuvent être nécessaires.
- L'entrepreneur devra vérifier les codes et les dimensions avant de procéder aux travaux.
- Toutes divergences ou omissions devront être communiquées à Évolution Architecture Inc.
- Les fermes de toit, les poutrelles et leurs supports devront être évalués, spécifiés et approuvés par le fabricant en fonction des caractéristiques de leurs produits.
- Tous les éléments structurels, notamment les fondations de béton, les semelles de béton, les dalles de béton, les colonnes de béton/acier/bois, les soubres de béton/acier/bois, les tiroux de béton/acier/bois, les contreventements et les armatures, etc. doivent être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure.
- Les dimensions et la composition des semelles de béton et des murs de fondation préconçus doivent être confirmés par un ingénieur selon le type de sol et sa capacité portante.
- Tous les tiroux et les charges supplémentaires aux tiroux de toutes les ouvertures dans les murs porteurs, les murs extérieurs, les murs de maçonnerie, les murs de fondation de béton, etc. doivent être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure et être conformes aux codes en vigueur.
- Tous les éléments de toiture, la ventilation de la toiture et les entre-toits ainsi que le type de ventilation choisi par le client et/ou l'entrepreneur doivent répondre aux normes du code du bâtiment en vigueur.
- Pour la météorologie du bâtiment, un système de captation des gaz souterrains (radon) ainsi qu'un système de ventilation (échangeur d'air) devront être installés conformément aux normes et/ou codes en vigueur.
- L'isolation et l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment doivent être conformes aux normes et/ou codes en vigueur ainsi qu'aux normes d'efficacité énergétique.
- Les escaliers, les contremarches, les marches, les grons, les nez de marche, les échappées, garde-corps et les main-courantes doivent être conformes aux codes en vigueur.
- Les grandoirs des fenêtres doivent être ajustés selon le type de fenêtre choisi chez le fabricant. Les fenêtres générales et les fenêtres de chambre doivent être conformes aux codes en vigueur.

LÉGENDE

- F. = FENÊTRE FIXE
- GARDE-CORPS DE 36" DE HAUT, L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER.
- G-C 36" HT.
- GARDE-CORPS DE 42" DE HAUT, L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER.
- G-C 42" HT.
- 2% = PENTE 2% MINIMUM

CALCUL % D'OUVERTURES

» SURFACE DES MURS TOTALE DU SOL AU PLAFOND	: 3 496 P.I.C.A.
» SURFACE DES OUVERTURES TOTALE	: 555 P.I.C.A.
» POURCENTAGE	: 15,9% (MAXIMUM 30%)

RÉVISION

A	EMIS POUR PERMIS & CONSTRUCTION	01-06-25

SCEAU COORDONNÉE



CE PLAN EST VALIDE QUE POUR LA CONSTRUCTION À L'ADRESSE MENTIONNÉE CI-DESSOUS ET SI LE SCEAU EST ROUGE

199 RD. DE L'ANGE-GARDIEN
L'ASSOMPTION, Q.C. J2W 1R6
tél: 514-394-1434, courriel: info@evolutionarchitecture.ca

SUPERFICIE

R-D-C	1 271 P.I.C.A.
ÉTAGE	811 P.I.C.A.
TOTAL HABITABLE (RDC + ÉTAGE)	2 082 P.I.C.A.
GARAGE	525 P.I.C.A.
BALCON ARRIÈRE	272 P.I.C.A.

INFORMATIONS

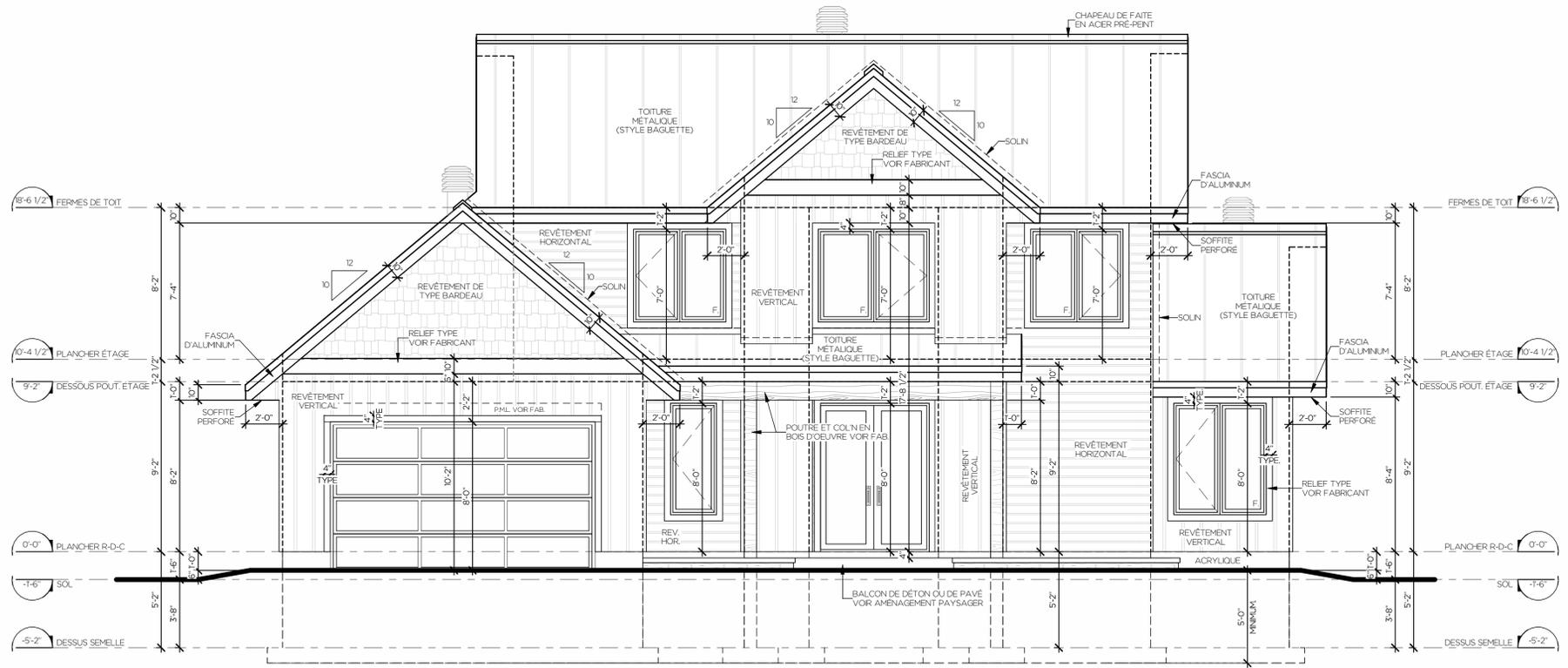
ADRESSE DE CONSTRUCTION:
LOT: 5 330 381
CHEMIN PARKINSON RAWDON Q.C.

CLIENT: KIM & ALEXANDRE LANDREVILLE

PROJET: JM-176-A
DATE: 01 JUN 2025
DESSINÉ PAR: JONATHAN MARIN
CONCEPTION / SUPERVISION: MARTIN BRABANT T.P.

ÉLEVATION AVANT & GAUCHE

ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"



ÉLEVATION AVANT
1/4" = 1'-0"



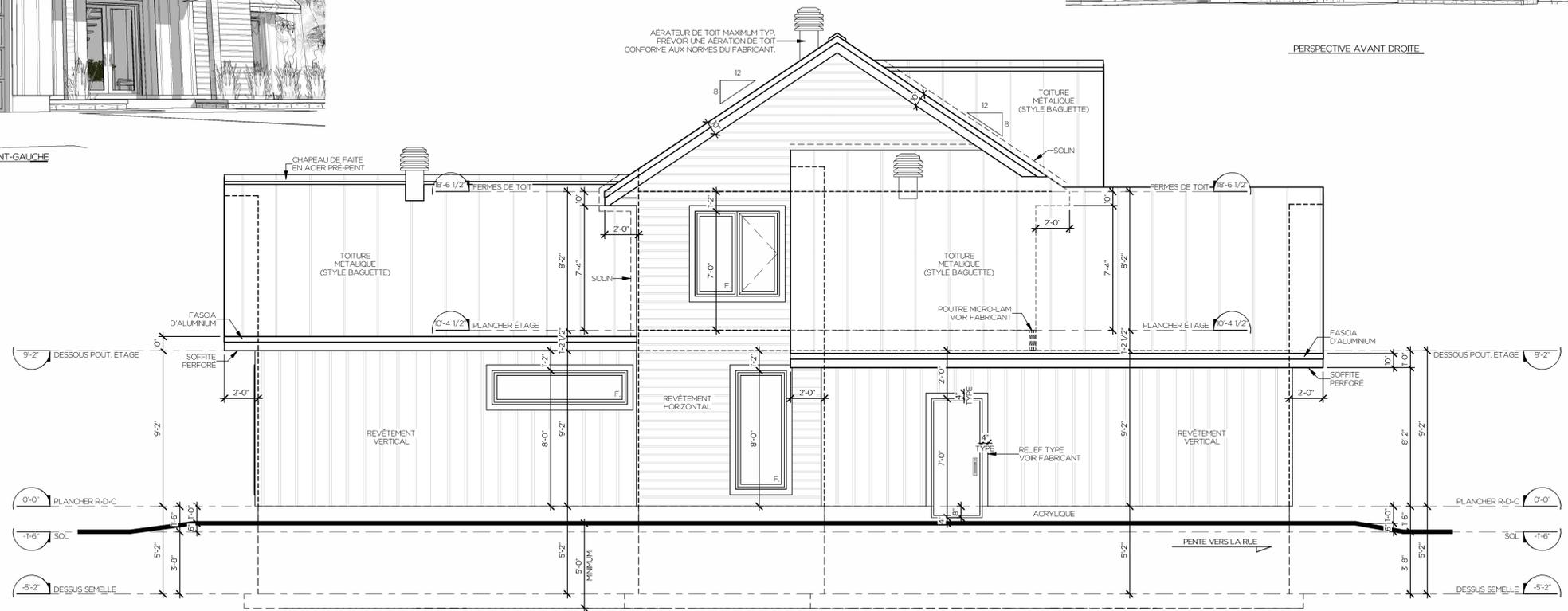
PERSPECTIVE AVANT



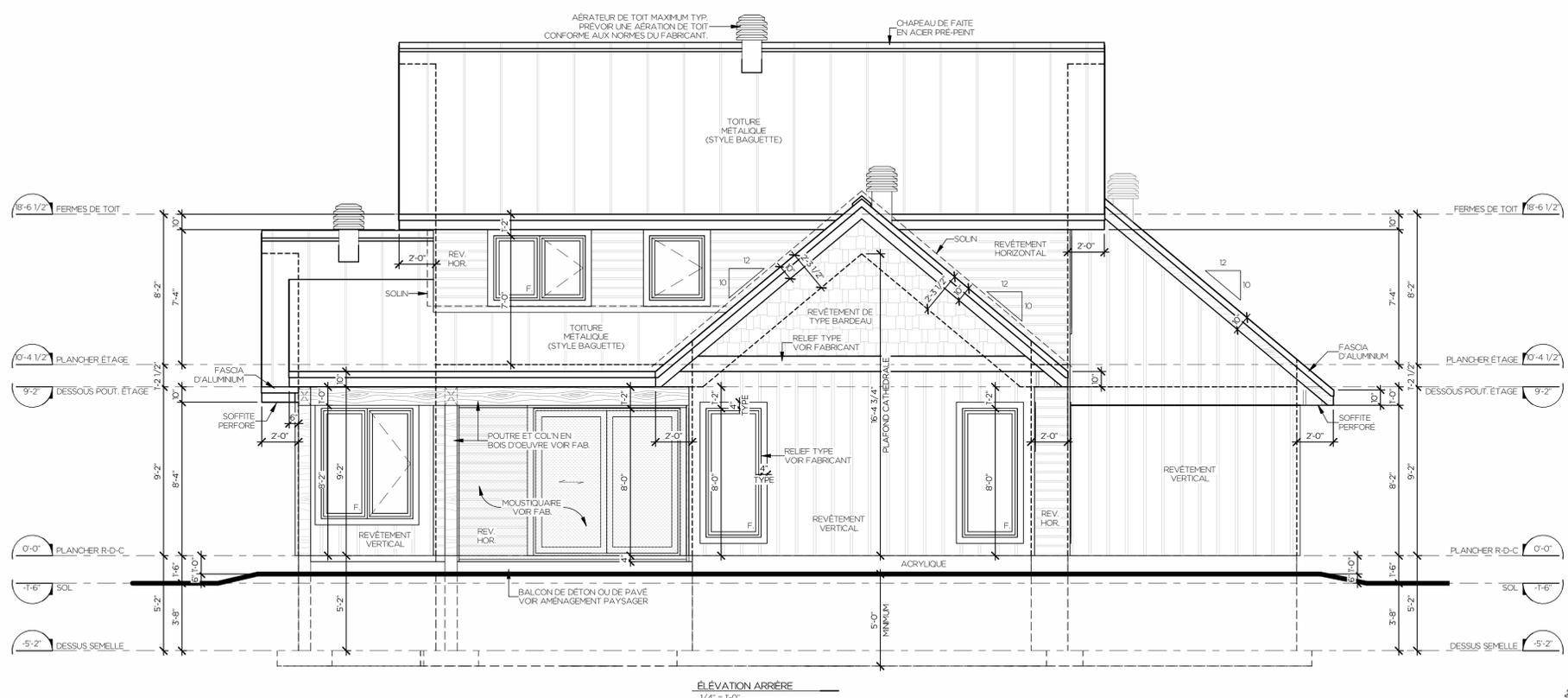
PERSPECTIVE AVANT-GAUCHE



PERSPECTIVE AVANT DROITE



ÉLEVATION GAUCHE
1/4" = 1'-0"



ÉLEVATION ARRÈRE
1/4" = 1'-0"



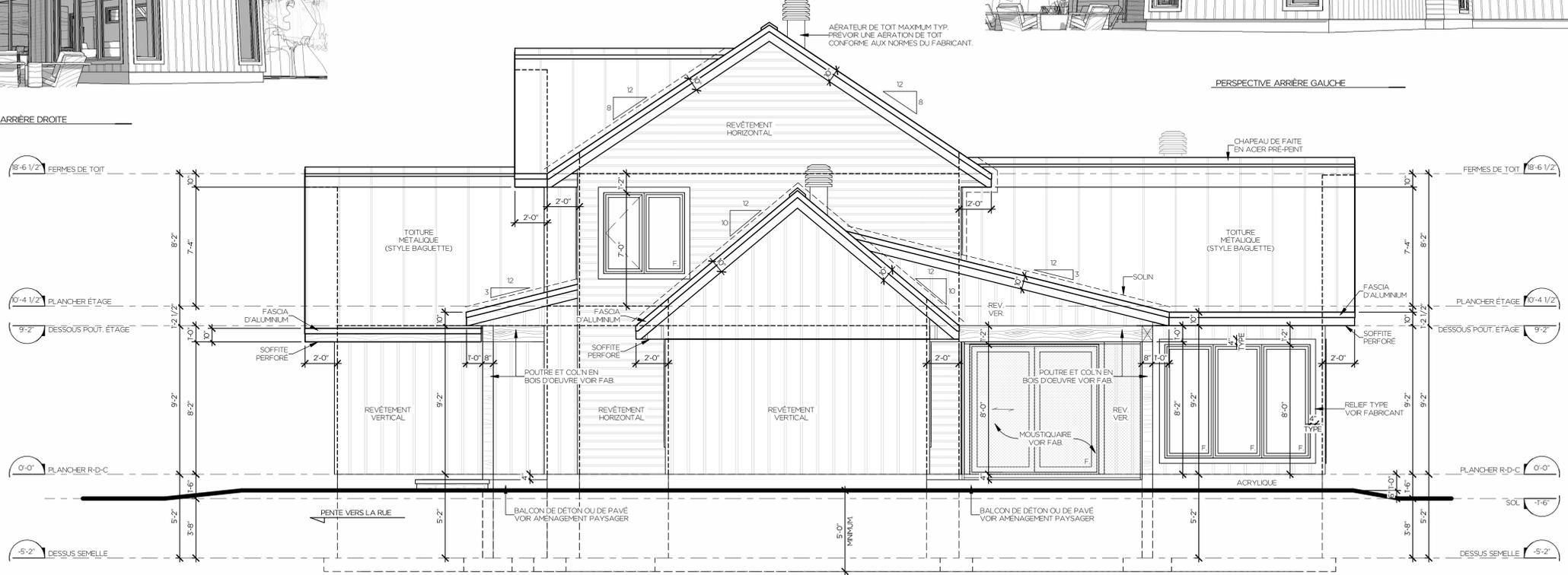
PERSPECTIVE ARRÈRE



PERSPECTIVE ARRÈRE DROITE



PERSPECTIVE ARRÈRE GAUCHE



ÉLEVATION DROITE
1/4" = 1'-0"

NOTES

- La construction devra s'élever selon les règles de l'art et conformément aux codes fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.
- Le client et/ou l'entrepreneur devront vérifier auprès de la Municipalité où aura lieu la construction que le plan répond aux règlements municipaux en vigueur. Le client et/ou l'entrepreneur ont la responsabilité de vérifier les normes auprès de la Municipalité avant la construction des modifications aux plans peuvent être nécessaires.
- L'entrepreneur devra vérifier les cotes et les dimensions avant de procéder aux travaux.
- Toutes divergences ou omissions devront être communiquées à Évolution Architecture Inc.
- Les fermes de toit, les poutrelles et leurs supports devront être évalués, spécifiés et approuvés par le fabricant en fonction des caractéristiques de leurs produits.
- Tous les éléments structurels, notamment les fondations de béton, les semelles de béton, les dalles de béton, les colonnes de béton/acier/bois, les soubres de béton/acier/bois, les treillis de béton/acier/bois, les contreventements et les armatures, etc. devront être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure.
- Les dimensions et la composition des semelles de béton et des murs de fondation procédés devront être confirmés par un ingénieur selon le type de sol et sa capacité portante.
- Tous les linéaux et les charges supplémentaires aux ouvertures de toitures doivent être confirmés par un ingénieur en structure et être conformes aux codes en vigueur.
- Tous les éléments de toiture, la ventilation de la toiture et les entre-toits ainsi que le type de ventilation choisi par le client et/ou l'entrepreneur devront répondre aux normes du code du bâtiment en vigueur.
- Pour la mécanique du bâtiment, un système de captation des gaz souterrains (radon) ainsi qu'un système de ventilation (échangeur d'air) devront être installés conformément aux normes et/ou codes en vigueur.
- L'isolation et l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment devront être conformes aux normes et/ou codes en vigueur ainsi qu'aux normes d'efficacité énergétique.
- Les escaliers, les contremarches, les marches, les grons, les nez de marche, les échappées, garde-corps et les main-courantes devront être conformes aux codes en vigueur.
- Les garde-corps des fenêtres devront être ajustés selon le type de fenêtre choisi chez le fabricant. Les fenêtres générales et les fenêtres de chambre devront être conformes aux codes en vigueur.
- Évolution Architecture Inc. n'est pas responsable de l'exactitude des informations (situation, dimension, structure, mécanique du bâtiment, de plomberie et d'électricité). Le tout doit être vérifié et planifié par le professionnel, qui en est responsable.
- Ce plan ainsi que tous les droits d'auteur de ce plan appartiennent en totalité à Évolution Architecture Inc. En utilisant ce plan, le client et/ou l'entrepreneur s'engagent à ne pas le modifier et/ou à ne pas l'utiliser pour d'autres constructions que celle du client et de l'adresse mentionnées ci-dessous. Tout usage non autorisé et/ou reproduction de ce plan sont passibles de poursuites.

LÉGENDE

- F. = FENÊTRE FIXE
- G-C 36" HT. = GARDE-CORPS DE 36" DE HAUT, L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER.
- G-C 42" HT. = GARDE-CORPS DE 42" DE HAUT, L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER.
- 2% = PENTE 2% MINIMUM

RÉVISION

A	EMIS POUR PERMIS & CONSTRUCTION	01-06-25

NO	DESCRIPTION	DATE

SCEAU

COORDONNÉE



CE PLAN EST VALIDE QUE POUR LA CONSTRUCTION À L'ADDRESS MENTIONNÉE CI-DESSOUS ET SI LE SCEAU EST ROUGE

199 RD. DE L'ANGE-GARDIEN
L'ASSOMPTION, Q.C. J5W 1R6
TÉL: 514-394-1434, COURRIEL: info@evolutionarchitecture.ca

SUPERFICIE

R-D-C	1 271 P.C.A.
ÉTAGE	811 P.C.A.
TOTAL HABITABLE (RDC + ÉTAGE)	2 082 P.C.A.
GARAGE	525 P.C.A.
BALCON ARRÈRE	272 P.C.A.

INFORMATIONS

ADRESSE DE CONSTRUCTION:
LOT: 5 530 381
CHEMIN PARKINSON RAWDON Q.C.

CLIENT: KIM & ALEXANDRE LANDREVILLE

PROJET: JM-176-A
DATE: 01 JUN 2025
DESSINÉ PAR: JONATHAN MARIN
CONCEPTION / SUPERVISION: MARTIN BRABANT T.P.

ÉLEVATION ARRÈRE & DROITE

ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0" A-2/ A-7

NOTES

- La construction devra s'élever selon les règles de l'art et conformément aux codes fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.
- Le client et/ou l'entrepreneur devront vérifier auprès de la Municipalité ou aura-t-elle la construction que le plan répond aux règlements municipaux en vigueur. Le client et/ou l'entrepreneur ont la responsabilité de vérifier les normes auprès de la Municipalité avant la construction des modifications aux plans peuvent être nécessaires.
- L'entrepreneur devra vérifier les cotes et les dimensions avant de procéder aux travaux.
- Toutes divergences ou omissions doivent être communiquées à Évolution Architecture Inc.
- Les fermes de toit, les poutrelles et leurs supports doivent être évalués, spécifiés et approuvés par le fabricant en fonction des caractéristiques de leurs produits.
- Tous les éléments structurels, notamment les fondations de béton, les semelles de béton, les dalles de béton, les colonnes de béton/acier/bois, les poutres de béton/acier/bois, les traveaux de béton/câble/bois, les contreventements et les armatures, etc. doivent être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure.
- Les dimensions et la composition des semelles de béton et des murs de fondation doivent être confirmés par un ingénieur selon le type de sol et sa capacité portante.
- Tous les traveaux et les charges supplémentaires au-dessus de toutes les ouvertures dans les murs porteurs, les murs extérieurs, les murs de maçonnerie, les murs de fondation de béton, etc. doivent être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure et être conformes aux codes en vigueur.
- Tous les éléments de toiture, la ventilation de la toiture et les entre-toits ainsi que le type de ventilation choisi par le client et/ou l'entrepreneur doivent répondre aux normes du code du bâtiment en vigueur.
- Pour la mécanique du bâtiment, un système de captation des gaz souterrains (radon) ainsi qu'un système de ventilation (échangeur d'air) doivent être installés conformément aux normes et/ou codes en vigueur.
- L'isolation et l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment doivent être conformes aux normes et/ou codes en vigueur ainsi qu'aux normes d'efficacité énergétique.
- Les dimensions intérieures des pièces sont approximatives et peuvent varier en fonction des conditions de chantier.
- Les escaliers, les contremarches, les marches, les grons, les nez de marche, les échappées, garde-corps et les main-courantes doivent être conformes aux codes en vigueur.
- Les grilles des fenêtres doivent être ajustées selon le type de fenêtre choisi chez le fabricant. Les fenêtres générales et les fenêtres de chambre doivent être conformes aux codes en vigueur.

Évolution Architecture Inc. n'est pas responsable de l'exactitude des informations d'implantation, d'ingénierie, de structure, de mécanique du bâtiment, de plomberie et d'électricité. Le tout doit être vérifié et planifié par le professionnel, qui en est responsable.

Ce plan ainsi que tous les droits d'auteur de ce plan appartiennent en totalité à Évolution Architecture Inc. En utilisant ce plan, le client et/ou l'entrepreneur s'engagent à ne pas le modifier et/ou à ne pas l'utiliser pour d'autres constructions que celle du client et de l'adresse mentionnées ci-dessous. Tout usage non autorisé et/ou reproduction de ce plan sont passibles de poursuites.

LÉGENDE

- DM.C. & D.F. ELEC. = DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE & DÉTECTEUR DE FUMÉE ÉLECTRIQUE
- ⊙ = SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE
- ▬ = MUR PORTEUR INTÉRIEUR
- PP. = POUTRELLES PRÉFAB. VOR FAB.
- S. = SOLIVES AVEC ENTREMISES, VOR FAB.
- PR. = POUTRELLE RENFORCÉE, VOR FAB.
- P.D. = POUTRELLE DOUBLÉE, VOR FAB.
- F.T.P. = FERMES DE TOIT PRÉFAB. VOR FAB.
- P.M.L. = POUTRE MICRO-LAM, VOR FAB.
- PACER TYPE A = POUTRE D'ACIER + SUPPORT A MAÇONNERIE VOR FAB.
- PACER TYPE B = GARDE-CORPS DE 36" DE HAUT, L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN ORBLET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER.
- G.-C. 36" HT. = GARDE-CORPS DE 42" DE HAUT, L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN ORBLET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER.
- G.-C. 42" HT. =
- SMECANIQUE = SALLE MÉCANIQUE (PRÉVOIR DRAIN POUR CETTE PIÈCE)
 - RESERVOIR EAU CHAUDE
 - ÉCHANGEUR D'AIR (PRÉVOIR 2E DRAIN)
 - FUSIARD & POMPE
 - PRÉVOIR SOLAIRE ROSEE SUPPLÉMENTAIRE DE 3" À L'ARRIÈRE DU PANNEAU ÉLECTRIQUE
 - PRÉVOIR UN SYSTÈME DE CAPTATION ET DE VACUATION DES GAZ (RADON) SELON LES NORMES EN VIGUEUR DU QUÉBEC

HAUTEUR FONDATION

FONDATION STANDARD, DESSUS SEMBLÉ NIVEAU 5'-2"

FONDATIONS 5'-2"

NOTE EMPATTEMENT: FONDATION SOUS MAÇONNERIE 10" D'ÉPAISSEUR SUR EMPATTEMENT 30" X 10"

FONDATION SOUS REVÊTEMENT SOUPLE 8" D'ÉPAISSEUR SUR EMPATTEMENT 20" X 10"

* SAUF INDICATION CONTRAIRE - À VALIDER AVEC LE TEST DE SOL

RÉVISION

A	EMIS POUR PERMIS & CONSTRUCTION	01-06-25

NO. DESCRIPTION DATE

SCEAU COORDONNÉE



CE PLAN EST VALIDE QUE POUR LA CONSTRUCTION À L'ADRESSE MENTIONNÉE CI-DESSOUS ET SI LE SCEAU EST ROUGE

199 BD. DE L'ANGE-GARDIEN
L'ASSOMPTION, Q.C. J5W 1R6
tél: 514-394-1434, courriel: info@evolutionarchitecture.ca

SUPERFICIE

RDC	1 271 P.C.A.
ÉTAGE	811 P.C.A.
TOTAL HABITABLE (RDC + ÉTAGE)	2 082 P.C.A.
GARAGE	525 P.C.A.
BALCON ARRÈRE	272 P.C.A.

INFORMATIONS

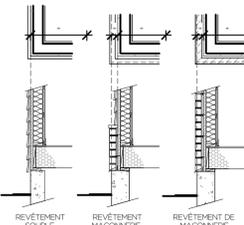
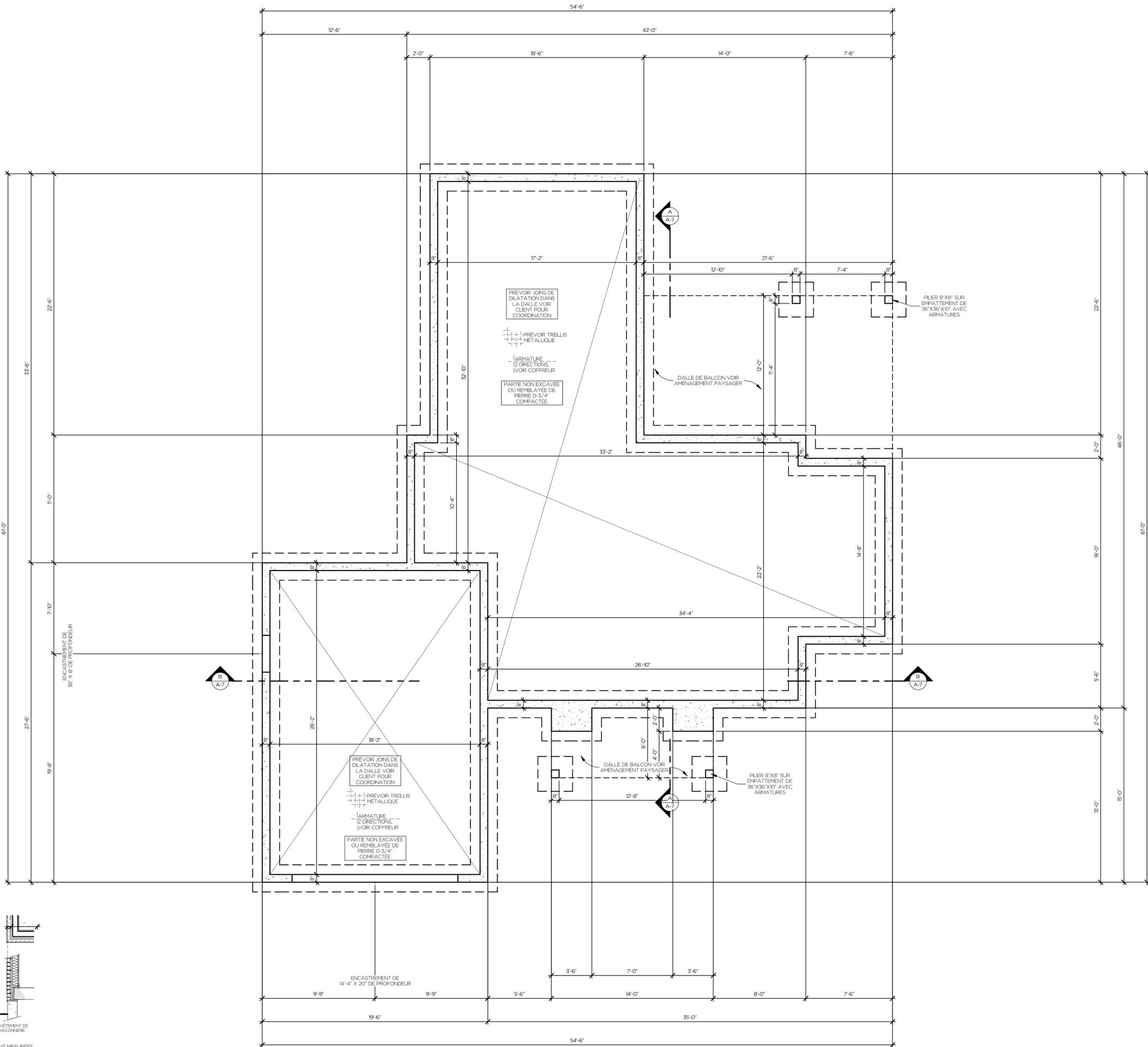
ADRESSE DE CONSTRUCTION:
LOT: 5 530 381
CHEMIN PARKINSON RAWDON QC.

CLIENT: KIM & ALEXANDRE LANDREVILLE

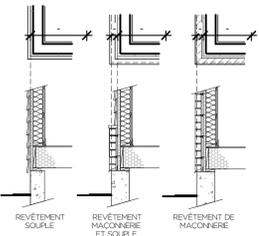
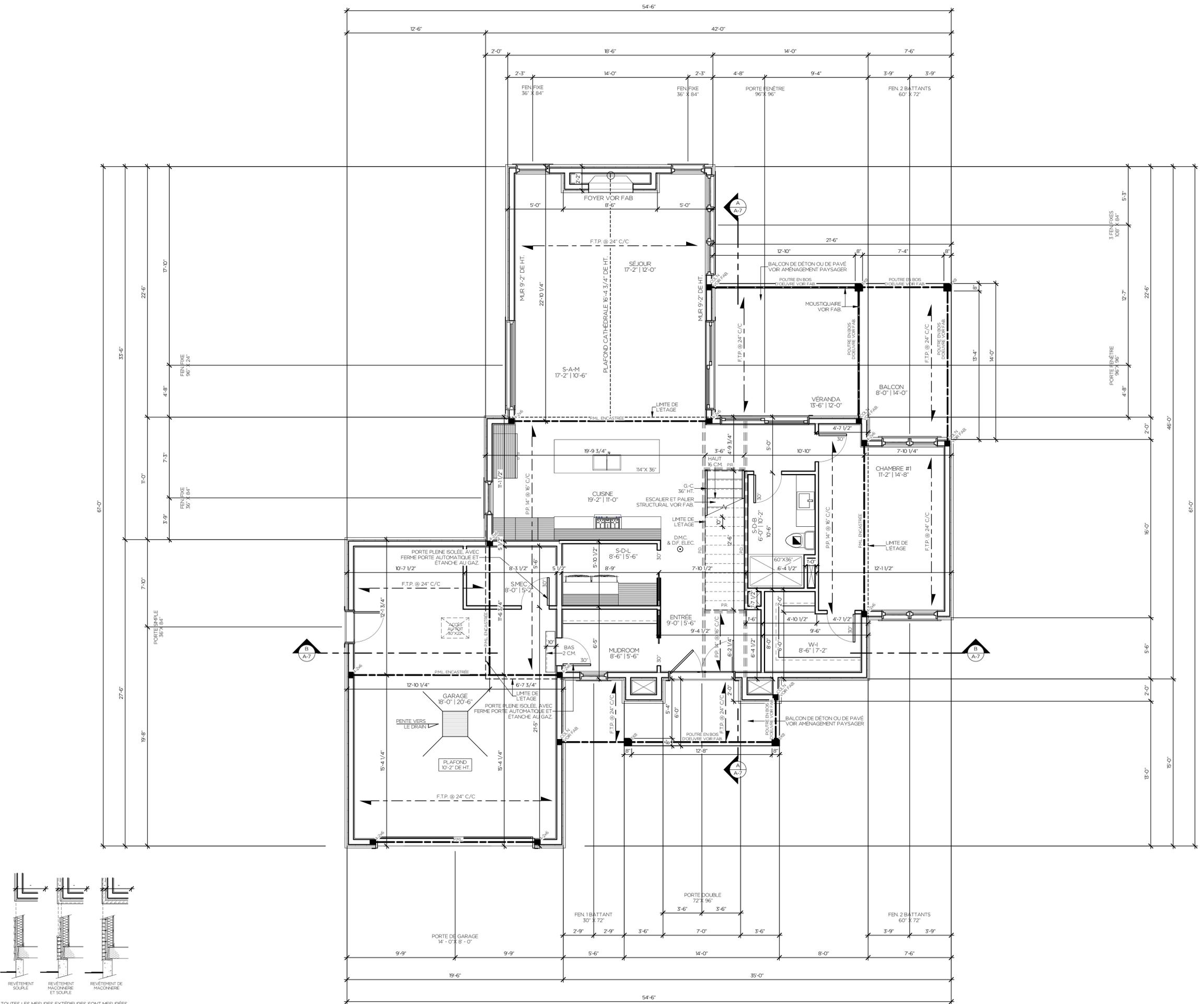
PROJET: JM-176-A
DATE: 01 JUN 2025
DESSINÉ PAR: JONATHAN MARIN
CONCEPTION / SUPERVISION: MARTIN BRABANT T.P.

FONDATION

ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"



TOUTES LES MESURES EXTERIEURES SONT MESURÉES À PARTIR DES FONDATIONS.



TOUTES LES MESURES EXTERIEURES SONT MESURÉES À PARTIR DES FONDATIONS.

NOTES

- La construction devra s'élever selon les règles de l'art et conformément aux codes fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.
- Le client et/ou l'entrepreneur devront vérifier auprès de la Municipalité ou aura-t-elle la construction que le plan répond aux règlements municipaux en vigueur. Le client et/ou l'entrepreneur ont la responsabilité de vérifier les normes auprès de la Municipalité avant la construction des modifications au plan peuvent être nécessaires.
- L'entrepreneur devra vérifier les cotes et les dimensions avant de procéder aux travaux.
- Toutes divergences ou omissions doivent être communiquées à Evolution Architecture Inc.
- Les fermes de toit, les poutrelles et leurs supports doivent être évalués, spécifiés et approuvés par le fabricant en fonction des caractéristiques de leurs produits.
- Tous les éléments structuraux, notamment les fondations de béton, les semelles de béton, les dalles de béton, les colonnes de béton/acier/bois, les poutres de béton/acier/bois, les tirrois de béton/cable/bois, les contreventements et les armatures, etc. doivent être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure.
- Les dimensions et la composition des semelles de béton et des murs de fondation doivent être confirmés par un ingénieur selon le type de sol et sa capacité portante.
- Tous les tirrois et les charges supplémentaires au-dessus de toutes les ouvertures dans les murs porteurs, les murs extérieurs, les murs de maçonnerie, les murs de fondation de béton, etc. doivent être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure et être conformes aux codes en vigueur.
- Tous les éléments de toiture, la ventilation de la toiture et les entre-toits ainsi que le type de ventilation choisi par le client et/ou l'entrepreneur doivent répondre aux normes du code du bâtiment en vigueur.
- Pour la mécanique du bâtiment, un système de captation des gaz souterrains (radon) ainsi qu'un système de ventilation (échangeur d'air) doivent être installés conformément aux normes et/ou codes en vigueur.
- L'isolation et l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment doivent être conformes aux normes et/ou codes en vigueur ainsi qu'aux normes d'efficacité énergétique.
- Les dimensions intérieures des pièces sont approximatives et peuvent varier en fonction des conditions de chantier.
- Les escaliers, les contremarches, les marches, les grons, les nez de marche, les échappées, garde-corps et les main-courantes doivent être conformes aux codes en vigueur.
- Les grilles des fenêtres doivent être ajustées selon le type de fenêtre choisi chez le fabricant. Les fenêtres générales et les fenêtres de chambre doivent être conformes aux codes en vigueur.

LÉGENDE

- DMC & D.F. ELEC. = DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE & DÉTECTEUR DE FUMÉE ÉLECTRIQUE
- ☉ = SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE
- MUR = MUR PORTEUR INTÉRIEUR
- PP = POUTRELLES PRÉFAB. VOR FAB
- S = SOLIVES AVEC ENTREMISES, VOR FAB
- PR = POUTRELLE RENFORCÉE, VOR FAB
- P.D. = POUTRELLE DOUBLÉE, VOR FAB
- F.T.P. = FERMES DE TOIT PRÉFAB. VOR FAB
- P.M.L. = POUTRE MICRO-LAN VOR FAB
- PACER TYPE A = POUTRE D'ACIER VOR ING
- PACER TYPE B = POUTRE D'ACIER - SUPPORT À MAÇONNERIE VOR ING
- G.C. 36" HT. = GARDE-CORPS DE 36" DE HAUT. L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER
- G.C. 42" HT. = GARDE-CORPS DE 42" DE HAUT. L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER
- SMECANIQUE = SALLE MÉCANIQUE (PRÉVOR DRAIN POUR CETTE PIÈCE)
 - RÉSERVOIR EAU CHAUDE
 - ÉCHANGEUR D'AIR PRÉVOR ZE DRAIN
 - PUSARD & POMPE
 - PRÉVOR SOLAIRE ROSEE SUPPLÉMENTAIRE DE 3" À L'ARRIÈRE DU PANNEAU ÉLECTRIQUE
 - PRÉVOR UN SYSTÈME DE CAPTATION ET D'ÉVACUATION DES GAZ RADON SELON LES NORMES EN VIGUEUR DU QNE QC

RÉVISION

A	EMIS POUR PERMIS & CONSTRUCTION	01-06-25

NO DESCRIPTION DATE

SCEAU COORDONNÉE



CE PLAN EST VALIDE QUE POUR LA CONSTRUCTION À L'ADRESSE MENTIONNÉE CI-DESSOUS ET SI LE SCEAU EST ROUGE

199 RD. DE L'ANGE-GARDIEN L'ASSOMPTION, QC J5W 1R6
 tél: 514-394-1434, courriel: info@evolutionarchitecture.ca

SUPERFICIE

R-D-C	1 271 P.C.A.
ÉTAGE	811 P.C.A.
TOTAL HABITABLE (RDC + ÉTAGE)	2 082 P.C.A.
GARAGE	525 P.C.A.
BALCON ARRIÈRE	272 P.C.A.

INFORMATIONS

ADRESSE DE CONSTRUCTION:
 LOT: 5 530 381
 CHEMIN PARKINSON RAWDON QC

CLIENT: KIM & ALEXANDRE LANDREVILLE

PROJET: JM-176-A
 DATE: 01 JUN 2025
 DESSINÉ PAR: JONATHAN MARIN
 CONCEPTION / SUPERVISION: MARTIN BRABANT T.P.

REZ-DE-CHAUSSÉE

ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

NOTES

- La construction devra s'élever selon les règles de l'art et conformément aux codes fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.
- Le client et/ou l'entrepreneur devront vérifier auprès de la Municipalité où aura lieu la construction que le plan répond aux règlements municipaux en vigueur. Le client et/ou l'entrepreneur ont la responsabilité de vérifier les normes auprès de la Municipalité avant la construction des modifications aux plans si elles sont nécessaires.
- L'entrepreneur devra vérifier les cotes et les dimensions avant de procéder aux travaux.
- Toutes divergences ou omissions devront être communiquées à Évolution Architecture Inc.
- Les fermes de toit, les poutrelles et leurs supports devront être évalués, spécifiés et approuvés par le fabricant en fonction des caractéristiques de leurs produits.
- Tous les éléments structuraux, notamment les fondations de béton, les semelles de béton, les dalles de béton, les colonnes de béton/acier/bois, les poutres de béton/acier/bois, les linteaux de béton/capacités, les contreventements et les armatures, etc. devront être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure.
- Les dimensions et la composition des semelles de béton et des murs de fondation préconisés devront être confirmés par un ingénieur selon le type de sol et sa capacité portante.
- Tous les linteaux et les charges supplémentaires au-dessus de toutes les ouvertures dans les murs porteurs, les murs extérieurs, les murs de maçonnerie, les murs de fondation de béton, etc. devront être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure et être conformes aux codes en vigueur.
- Tous les éléments de toiture, la ventilation de la toiture et les entre-toits ainsi que le type de ventilation choisi par le client et/ou l'entrepreneur devront répondre aux normes du code du bâtiment en vigueur.
- Pour la mécanique du bâtiment, un système de captation des gaz souterrains (radon) ainsi qu'un système de ventilation (échangeur d'air) devront être installés conformément aux normes et/ou codes en vigueur.
- L'isolation et l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment devront être conformes aux normes et/ou codes en vigueur ainsi qu'aux normes d'efficacité énergétique.
- Les dimensions intérieures des pièces sont approximatives et peuvent varier en fonction des conditions de chantier.
- Les escaliers, les contremarches, les marches, les grilles, les nez de marche, les échappées, garde-corps et les main-courantes devront être conformes aux codes en vigueur.
- Les grilles des fenêtres devront être ajustées selon le type de fenêtre choisi chez le fabricant. Les fenêtres de chambre devront être conformes aux codes en vigueur.
- Évolution Architecture Inc. n'est pas responsable de l'exhaustivité des informations (dimensionnement, ingénierie, de structure, de mécanique du bâtiment, de plomberie et d'électricité). Le tout doit être vérifié et planifié par le professionnel qui en est responsable.
- Ce plan ainsi que tous les droits d'auteur de ce plan appartiennent en totalité à Évolution Architecture Inc. En utilisant ce plan, le client et/ou l'entrepreneur s'engagent à ne pas le modifier et/ou à ne pas l'utiliser pour d'autres constructions que celle du client et de l'adresse mentionnées ci-dessous. Tout usage non autorisé et/ou reproduction de ce plan sont passibles de poursuites.

LÉGENDE

- DMC & D.F. ELEC. = DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE & DÉTECTEUR DE FUMÉE ÉLECTRIQUE
- ⊙ = SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE
- ▬ = MUR PORTEUR INTÉRIEUR
- PP. = POUTRELLES PRÉFAB. VOR FAB.
- S. = SOLIVES AVEC ENTREMISES, VOR FAB.
- PR. = POUTRELLE RENFORCÉE, VOR FAB.
- P.D. = POUTRELLE DOUBLÉE, VOR FAB.
- F.T.P. = FERME DE TOIT PRÉFAB. VOR FAB.
- P.M.L. = POUTRE MICRO-LAM. VOR FAB.
- P.A.C.E.R. TYPE A = POUTRE D'ACIER, VOR ING.
- P.A.C.E.R. TYPE B = POUTRE D'ACIER + SUPPORT À MAÇONNERIE VOR ING.
- G.-C. 36" HT. = GARDE-CORPS DE 36" DE HAUT. L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER.
- G.-C. 42" HT. = GARDE-CORPS DE 42" DE HAUT. L'ESPACE ENTRE LES PIÈCES DU GARDE-CORPS NE DOIT PAS PERMETTRE À UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE DE PASSER.
- S.M.E.C.A.N.I.Q.U.E. = SALLE MÉCANIQUE (PRÉV. DRAIN POUR CETTE PIÈCE)
 - RÉSERVOIR EAU CHAUDE
 - ÉCHANGEUR D'AIR (PRÉV. DR. ZE DRAIN)
 - PUSARD & POMPE
 - PRÉV. SOLAIRE (PRÉV. SUPPLÉMENTAIRE DE 3" À L'ARRIÈRE DU PANNEAU ÉLECTRIQUE)
 - PRÉV. UN SYSTÈME DE CAPTATION D'ÉVACUATION DES GAZ (RADON) SELON LES NORMES EN VIGUEUR DU Q.N.E.

RÉVISION

A	EMIS POUR PERMIS & CONSTRUCTION	01-06-25

NO. DESCRIPTION DATE

SCEAU COORDONNÉE



CE PLAN EST VALIDE QUE POUR LA CONSTRUCTION À L'ADRESSE MENTIONNÉE CI-DESSOUS ET SI LE SCEAU EST ROUGE

199 RD. DE L'ANGE-GARDIEN
L'ASSOMPTION, Q.C. J5W 1R6
tél: 514-394-1434, courriel: info@evolutionarchitecture.ca

SUPERFICIE

R-D-C	1 271 P.C.A.
ÉTAGE	811 P.C.A.
TOTAL HABITABLE (RDC + ÉTAGE)	2082 P.C.A.
GARAGE	525 P.C.A.
BALCON ARRIÈRE	272 P.C.A.

INFORMATIONS

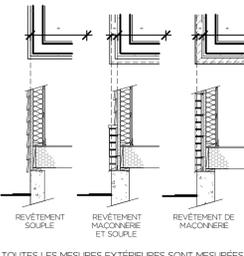
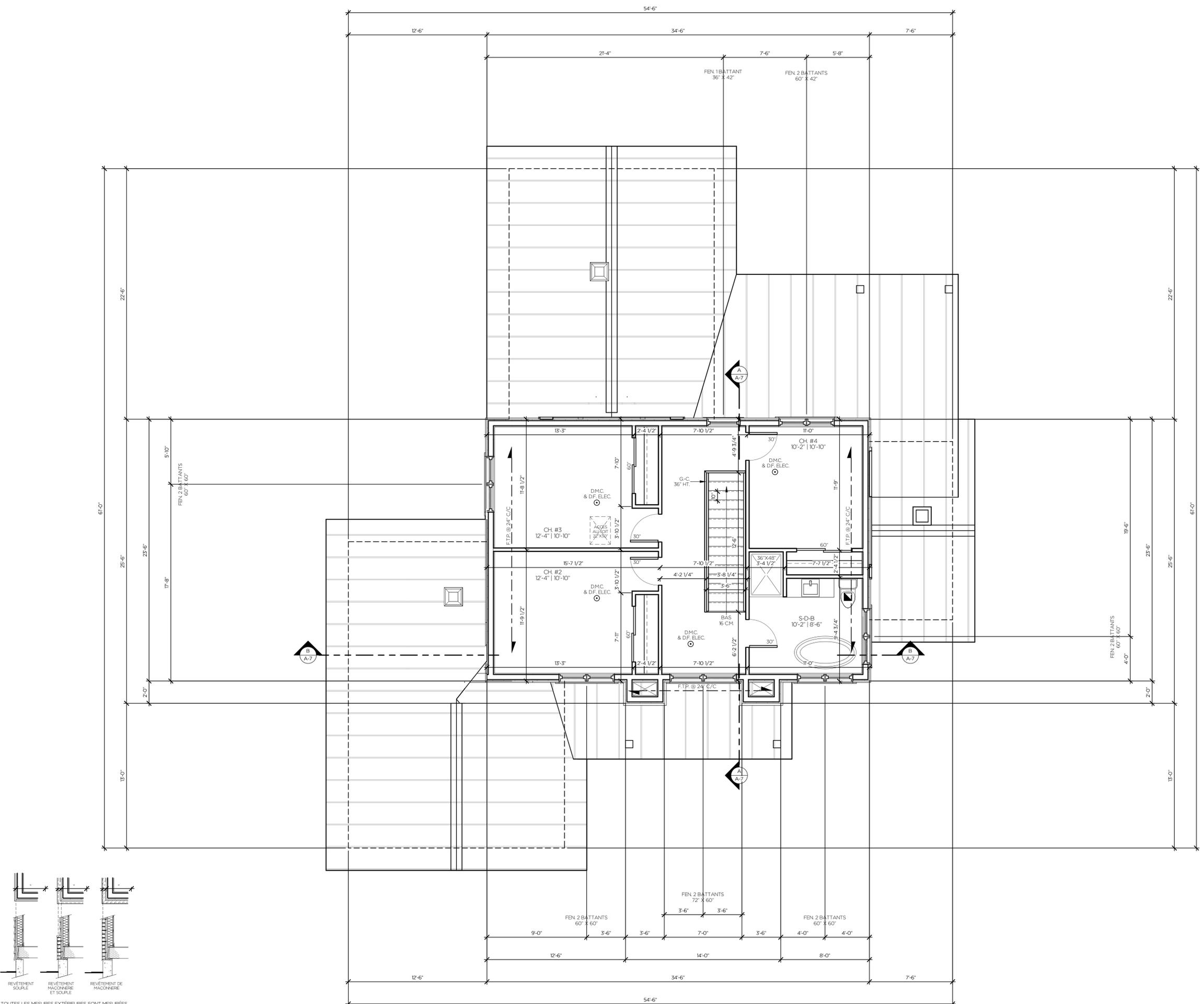
ADRESSE DE CONSTRUCTION:
LOT: 5 530 381
CHEMIN PARKINSON RAWDON Q.C.

CLIENT: KIM & ALEXANDRE LANDREVILLE

PROJET: JM-176-A
DATE: 01 JUN 2025
DESSINÉ PAR: JONATHAN MARIN
CONCEPTION / SUPERVISION: MARTIN BRABANT T.P.

ÉTAGE

ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"



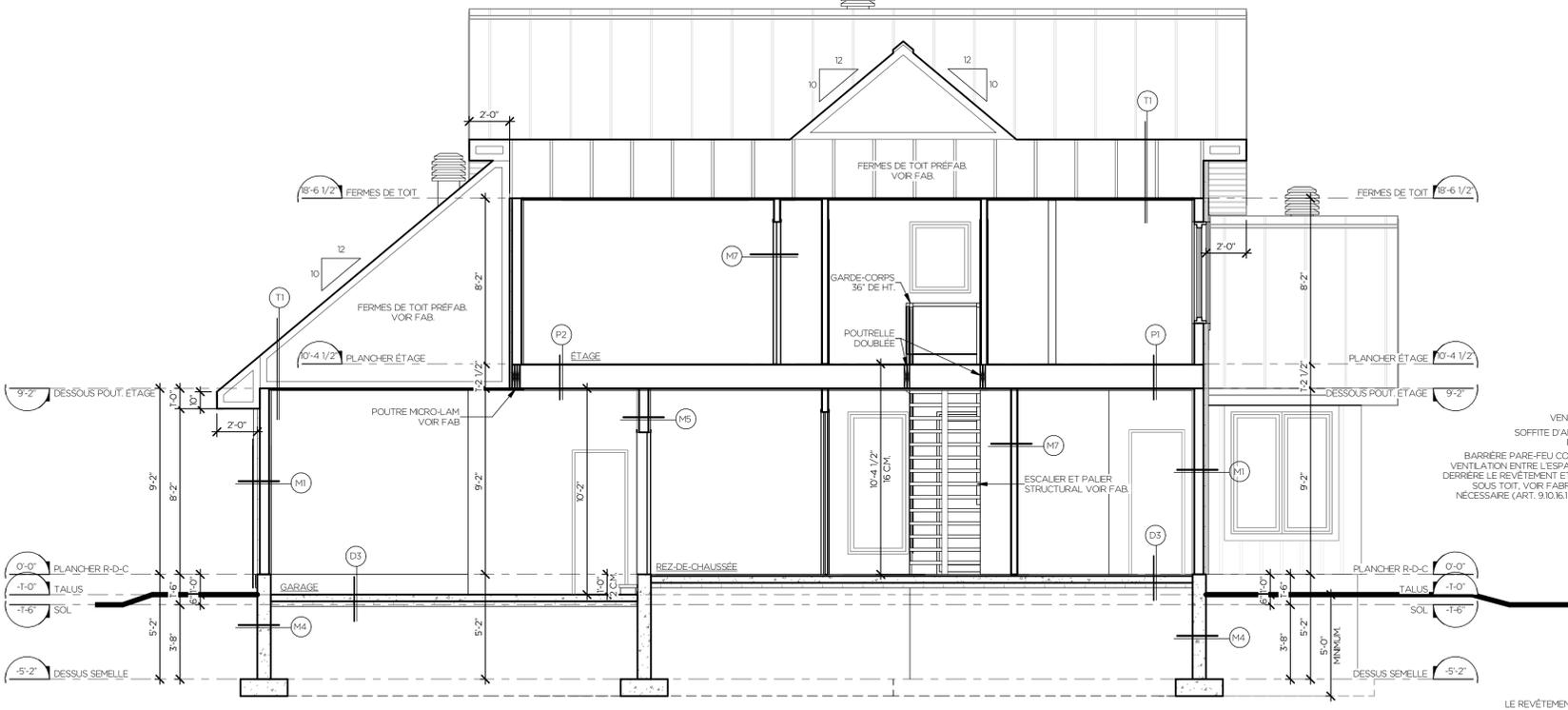
TOUTES LES MESURES EXTERIEURES SONT MESURÉES À PARTIR DES FONDATIONS.

NOTES

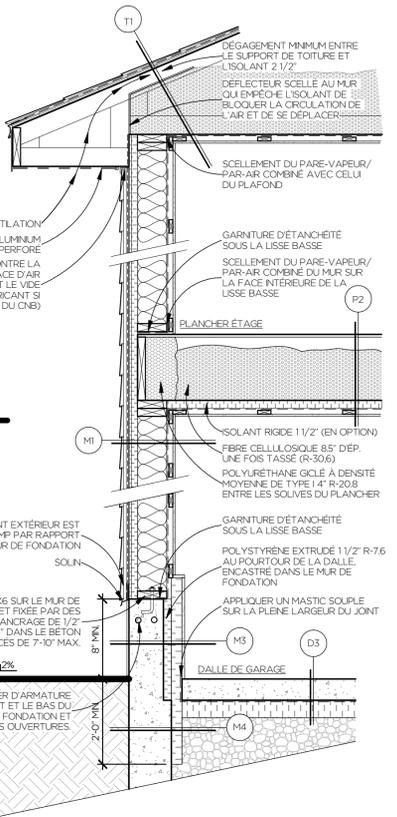
- La construction devra s'élever selon les règles de l'art et conformément aux codes fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.
- Le client et/ou l'entrepreneur devront vérifier auprès de la Municipalité où aura lieu la construction que le plan répond aux règlements municipaux en vigueur. Le client et/ou l'entrepreneur ont la responsabilité de vérifier les normes auprès de la Municipalité avant la construction des modifications au plan peuvent être nécessaires.
- L'entrepreneur devra vérifier les cotes et les dimensions avant de procéder aux travaux.
- Toutes divergences ou omissions devront être communiquées à Evolution Architecture Inc.
- Les fermes de toit, les poutrelles et leurs supports devront être évalués, spécifiés et approuvés par le fabricant en fonction des caractéristiques de leurs produits.
- Tous les éléments structuraux, notamment les fondations de béton, les semelles de béton, les dalles de béton, les colonnes de béton/acier/bois, les soubres de béton/acier/bois, les tirants de béton/acier/bois, les contreventements et les armatures, etc. devront être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure.
- Les dimensions et la composition des semelles de béton et des murs de fondation procédés doivent être confirmés par un ingénieur selon le type de sol et sa capacité portante.
- Tous les tirants et les charges supplémentaires au-dessus de toutes les ouvertures dans les murs porteurs, les murs extérieurs, les murs de maçonnerie, les murs de fondation de béton, etc. doivent être vérifiés et calculés par un ingénieur en structure et être conformes aux codes en vigueur.
- Tous les éléments de toiture, la ventilation de la toiture et les entre-toits ainsi que le type de ventilation choisi par le client et/ou l'entrepreneur doivent répondre aux normes du code du bâtiment en vigueur.
- Pour la mécanique du bâtiment, un système de captation des gaz souterrains (radon) ainsi qu'un système de ventilation (échangeur d'air) doivent être installés conformément aux normes et/ou codes en vigueur.
- L'isolation et l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment doivent être conformes aux normes et/ou codes en vigueur ainsi qu'aux normes d'efficacité énergétique.
- Les dimensions intérieures des pièces sont approximatives et peuvent varier en fonction des conditions de chantier.
- Les escaliers, les contre-marches, les marches, les grilles, les nez de marche, les échappées, garde-corps et les main-courantes doivent être conformes aux codes en vigueur.
- Les grilles des fenêtres doivent être ajustées selon le type de fenêtre choisi chez le fabricant. Les fenêtres générales et les fenêtres de chambre doivent être conformes aux codes en vigueur.

LÉGENDE

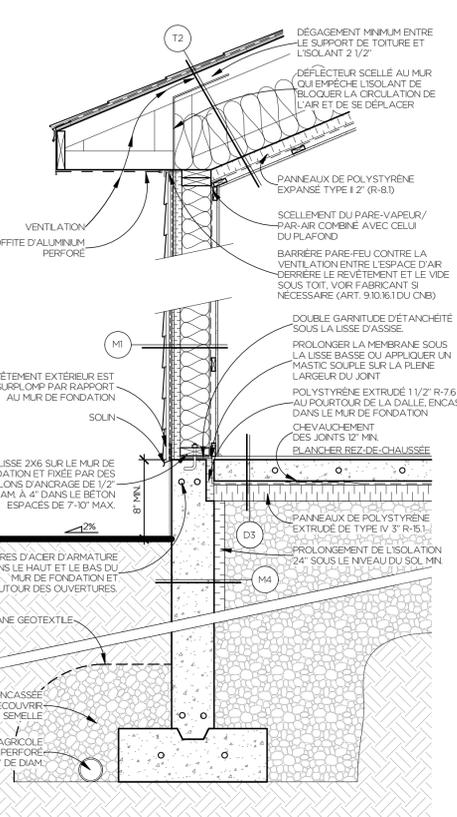
- Évolution Architecture Inc. n'est pas responsable de l'exactitude des informations (situation, dimension, structure, mécanique du bâtiment, de plomberie et d'électricité). Le tout doit être vérifié et planifié par le professionnel, qui en est responsable.
- Ce plan ainsi que tous les droits d'auteur de ce plan appartiennent en totalité à Evolution Architecture Inc. En utilisant ce plan, le client et/ou l'entrepreneur s'engagent à ne pas le modifier et/ou à ne pas l'utiliser pour d'autres constructions que celle du client et de l'adresse mentionnées ci-dessous. Tout usage non autorisé et/ou reconstruction de ce plan sont passibles de poursuites.



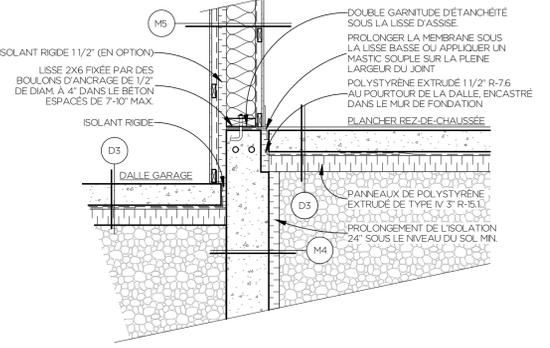
B COUPE LONGITUDINALE
1/4" = 1'-0"



MUR GARAGE (SOUPLE)
3/4" = 1'-0"



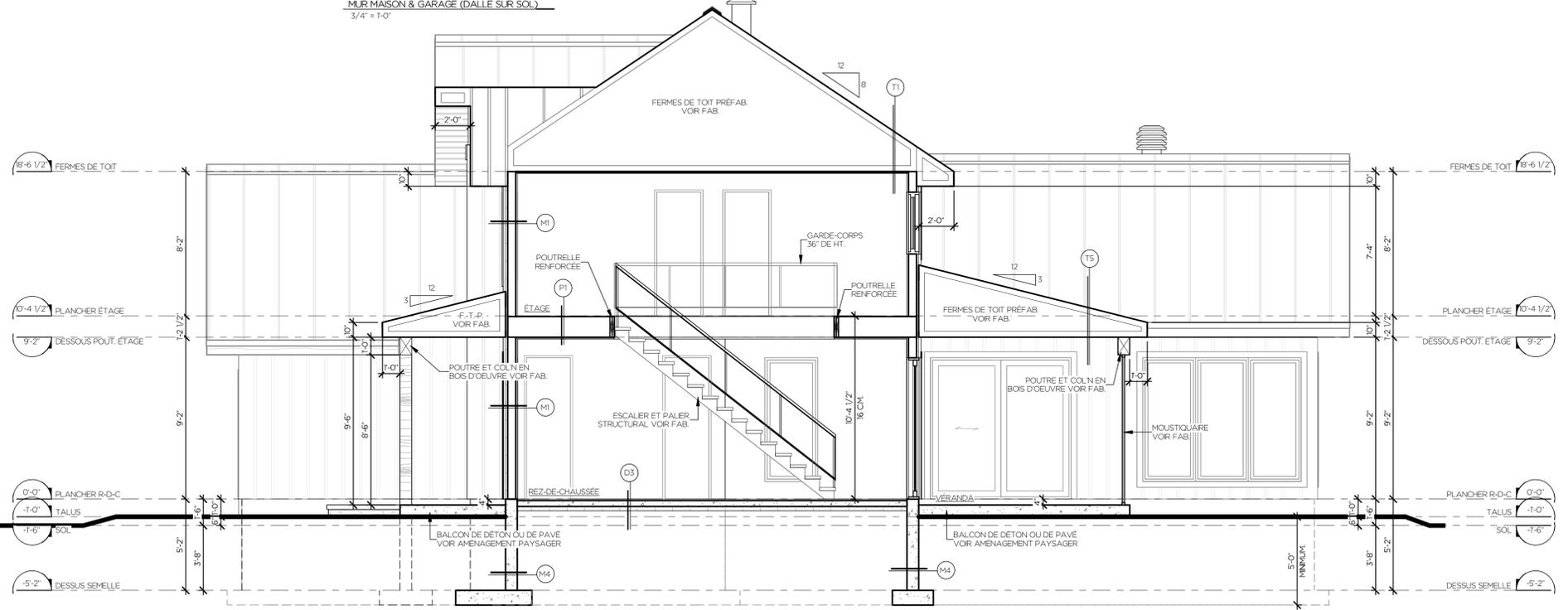
MUR TYPE DALLE SUR SOL (SOUPLE)
3/4" = 1'-0"



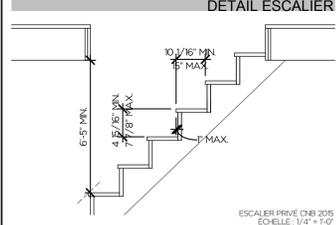
MUR MAISON & GARAGE (DALLE SUR SOL)
3/4" = 1'-0"

COMPOSITIONS

- D3** DALLE SUR SOL (R75 MN)
(DALLE SUR SOL @ MONS DE 24" SOUS LE NIVEAU DU SOL)
- DALLE DE BÉTON 4" 25 MPA + TRELLIS MÉTALLIQUES
- SYSTÈME DE CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT (VOR FAB.)
- PARE-HUMIDITÉ / PARE-GAZ EN POLYÉTHYLÈNE 0.001" SCÉLLÉ
- PANNEAUX DE POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE IV 3" (R 5) SUR TOUTE LA SURFACE
- REMBLAI GRANULAIRE DE 0-3/4" COMPACTÉ
- SOL NON REMANIÉ
- P1** PLANCHER STANDARD
- FINITION DE PLANCHER
- CONTREPLAQUE 5/8" EMBOUTVÉ
- POUTRELLES AJOURÉES PRÉFABRIQUÉES (VOR FAB.)
- FOURRURES 1X3 @ 16" C/C
- GYPSE 1/2" VISSÉ
- P2** PLANCHER AU-DESSUS D'UN GARAGE (R29.5 MN)
- FINITION DE PLANCHER
- CONTREPLAQUE 5/8" EMBOUTVÉ
- POUTRELLES AJOURÉES PRÉFABRIQUÉES (VOR FAB.)
- ESPACE D'AIR DE 4"
- FIBRE CELLULOSE 85" D'ÉPAISSEUR, UNE FOIS TASSÉ (R-30.6)
- ISOLANT RIGIDE 1 1/2" (EN OPTION)
- MEMBRANE ÉTANCHE À L'AIR ET AUX GAZ
- FOURRURES 1X3 @ 16" C/C
- GYPSE 1/2" VISSÉ
- T1** TOITURE À PENTE + DE 2/12 (R41 MN)
- TOITURE MÉTALLIQUE, INSTALLATION VOR FAB.
- SOUS-COUCHE AUTO-ADHÉSIVE SUR TOUTE LA SURFACE
- MEMBRANE DE PROTECTION DE DEBORD DE TOIT
- SUPPORT DE COUVERTURE AVEC AGRAFES EN H
- FERME DE TOIT PRÉFABRIQUÉES VOR FABRICANT
- FIBRE CELLULOSE EN VRAC 16 1/2" D'ÉPAISSEUR, UNE FOIS TASSÉ (R-55)
- PARE-VAPEUR / PARE-AIR COMBINÉ EN POLYÉTHYLÈNE DE 0.001" SCÉLLÉ
- FOURRURES 1X3 @ 16" C/C
- GYPSE 1/2" VISSÉ
- M1** MUR EXTÉRIEUR (R245 MN)
REVÊTEMENT SOUPLE
- INSTALLATION VOR FABRICANT
- FOURRURES 1X3 @ 16" C/C (DOUBLE EN SENS OPPOSÉ SI REV. VERTICAL)
- PARE-ÉTANCHEUR SCÉLLÉ
- REVÊTEMENT INTERMÉDIAIRE DE CARTON
- FIBRE 7/16" (R-1)
- PANNEAUX DE POLYSTYRÈNE EXPANSE TYPE I 1 3/16" (R-4.8)
- MONTANT 2X6 @ 16" C/C AVEC BARRE DE CONTREVENTEMENT
- ISOLANT EN NATTES DE FIBRES MINÉRALES À DENSITÉ MOYENNE 5 1/2" (R-22)
- PARE-VAPEUR, POLYÉTHYLÈNE DE 0.001" SCÉLLÉ
- FOURRURES 1X3 @ 16" C/C
- GYPSE 1/2" VISSÉ
- M13** MUR DE BÉTON GARAGE HORS SOL (R17 MN)
- ACRYLIQUE AU-DESSUS DU SOL
- MUR DE FONDATION EN BÉTON 25 MPA
- ISOLANT RIGIDE 2" R-10 JUSQU'À 2'-0" SOUS LE NIVEAU DU SOL
- ISOLANT RIGIDE 1 1/2" R-7.5 CONTREPLAQUE HYDROFUGÉ
- M4** MUR DE BÉTON SOUS LE SOL & GARAGE SOUS LE SOL (R10 MN)
- ENDUIT DE PROTECTION CONTRE L'HUMIDITÉ SOUS LE SOL
- MUR DE FONDATION EN BÉTON 25 MPA
- ISOLANT RIGIDE 2" R-10 JUSQU'À 2'-0" SOUS LE NIVEAU DU SOL
- REMBLAI GRANULAIRE DE 0-3/4" COMPACTÉ
- M5** MUR EN BOIS ENTRE MAISON ET GARAGE (R20 MN)
- GYPSE 1/2" VISSÉ (CÔTÉ GARAGE)
- FOURRURES 1X3 @ 16" C/C
- MEMBRANE ÉTANCHE À L'AIR ET AUX GAZ
- ISOLANT RIGIDE 1 1/2" (EN OPTION)
- MONTANT 2X6 @ 16" C/C AVEC BARRE DE CONTREVENTEMENT
- ISOLANT EN NATTES 5 1/2" (R-19)
- PARE-VAPEUR, POLYÉTHYLÈNE DE 0.001" SCÉLLÉ
- FOURRURES 1X3 @ 16" C/C
- GYPSE 1/2" VISSÉ
- M6** MUR DE BÉTON ENTRE MAISON ET GARAGE (R-17 MN)
- MUR DE FONDATION EN BÉTON 25 MPA
- ISOLANT DE POLYURÉTHANE GICLÉ À DENSITÉ MOYENNE DE TYPE I CONTINU SUR TOUTE LA SURFACE DU MUR 3 3/4" (R-19.5)
- MONTANT 2X4 @ 24" C/C INSTALLÉ @ T DU MUR DE FONDATION
- FOURRURES 1X3 @ 16" C/C
- GYPSE 1/2" VISSÉ (CÔTÉ MAISON)
- M7** CLOISON STANDARD
- GYPSE 1/2" VISSÉ
- MONTANT 2X4 @ 24" C/C OU 2X6 @ 24" C/C (VOR PLAN)
- (VOR PLAN)
- M9** CLOISON INSOURISÉE
- GYPSE 1/2" VISSÉ
- MONTANT 2X4 @ 16" C/C
- LAMÉ ACOUSTIQUE 3 1/2"
- BARRES RESILIENTES HORIZONTALES @ 24" C/C
- GYPSE 1/2" VISSÉ
- POUR CONSERVER L'INSOURISATION MAXIMALE, IL EST PRÉFÉRABLE DE NE PAS FAIRE D'OUVERTURE DANS LA CLOISON.



A COUPE TRANSVERALE
1/4" = 1'-0"



DÉTAIL ESCALIER

RÉVISION

A	EMIS POUR PERMIS & CONSTRUCTION	01-06-25

NO	DESCRIPTION	DATE

SCEAU COORDONNÉE



CE PLAN EST VALIDE QUE POUR LA CONSTRUCTION À L'ADRESSE MENTIONNÉE CI-DESSOUS ET SI LE SCEAU EST ROUGE

199 RD. DE L'ANGE-GARDIEN
L'ASSOMPTION, QC J5W 1R6
tel: 514-394-1434, courriel: info@evolutionarchitecture.ca

SUPERFICIE

R-D-C	1 271 P.C.A.
ÉTAGE	811 P.C.A.
TOTAL HABITABLE (RDC + ÉTAGE)	2 082 P.C.A.
GARAGE	525 P.C.A.
BALCON ARRIÈRE	272 P.C.A.

INFORMATIONS

ADRESSE DE CONSTRUCTION :
LOT: 5 330 381
CHEMIN PARKINSON RAWDON QC.

CLIENT: KIM & ALEXANDRE LANDREVILLE

PROJET: JM-176-A
DATE: 01 JUN 2025
DESSINÉ PAR: JONATHAN MARIN
CONCEPTION / SUPERVISION: MARTIN BRABANT TP.

COUPES ET DÉTAILS

ECHELLE: TEL QU'INDIQUÉ